

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 396

24 février 2010

### SOMMAIRE

<b>AdriaMedic S.A.</b> .....	<b>18993</b>	<b>Ital Santé Investissements S.A.</b> .....	<b>18964</b>
<b>AFET (Poland) S.A.</b> .....	<b>18994</b>	<b>JB Mac Nortance Sàrl</b> .....	<b>18994</b>
<b>AMB Le Grand Roissy Holding 2 S.à r.l.</b> ..	<b>18970</b>	<b>JLD Activities S.à r.l.</b> .....	<b>19001</b>
<b>Antracit Créations S.A.</b> .....	<b>18974</b>	<b>KBC Life Fund Management</b> .....	<b>18962</b>
<b>Asra Holding S.A.</b> .....	<b>18981</b>	<b>Klondike Group S.à r.l.</b> .....	<b>18984</b>
<b>Bader 8, S.à r.l.</b> .....	<b>18965</b>	<b>Kubrat</b> .....	<b>19005</b>
<b>Bailly Caste</b> .....	<b>19003</b>	<b>Luna Holding S. à r.l.</b> .....	<b>18967</b>
<b>Bodycote Luxembourg Finance S.à r.l.</b> ...	<b>18995</b>	<b>Luxlait-Expansion S.A.</b> .....	<b>18975</b>
<b>Camar S.A.</b> .....	<b>18976</b>	<b>Luxlait Immobilière S.A.</b> .....	<b>18981</b>
<b>Cardoso Constructions S.à r.l.</b> .....	<b>18975</b>	<b>MainBlue S.C.A., SICAV-FIS</b> .....	<b>18998</b>
<b>CORPUS SIREO Investment Management</b>		<b>Métal Constructions S.A.</b> .....	<b>18982</b>
<b>S.à r.l.</b> .....	<b>19008</b>	<b>Orbit Private Asset Management S.à r.l.</b>	
<b>Degroof Holding Luxembourg S.A.</b> .....	<b>18963</b>	.....	<b>18963</b>
<b>Design Line SA</b> .....	<b>18973</b>	<b>Point of U [.of U] (Soparfi) S.à r.l.</b> .....	<b>18969</b>
<b>Dunedin S.A.</b> .....	<b>19001</b>	<b>Postline S.A.</b> .....	<b>19006</b>
<b>Endstone Finance S.à r.l.</b> .....	<b>19008</b>	<b>Promovis S.A.</b> .....	<b>18974</b>
<b>European Life Settlements Investments</b>		<b>Seven Investments S.A.</b> .....	<b>18964</b>
<b>S.à r.l.</b> .....	<b>18970</b>	<b>Spectral Sàrl</b> .....	<b>18993</b>
<b>Ex Var S.C.S.</b> .....	<b>18992</b>	<b>Telco Holding</b> .....	<b>18969</b>
<b>Fashion Style S.à r.l.</b> .....	<b>18977</b>	<b>Tesi International S.A.</b> .....	<b>18981</b>
<b>Food Concepts Holding SA</b> .....	<b>18995</b>	<b>Thunderbird Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>18970</b>
<b>HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l.</b>		<b>Tioniqua Finance S.A.</b> .....	<b>19004</b>
.....	<b>18994</b>	<b>TREDICI S.A., société de gestion de patri-</b>	
<b>HSH Nordbank A.G. Luxembourg Branch</b>		<b>moine familial</b> .....	<b>18967</b>
.....	<b>18976</b>	<b>Trekking S. à r.l.</b> .....	<b>18983</b>
<b>Immobilière et Commerciale Graas S.A.</b>		<b>Trustcapital S.A.</b> .....	<b>18974</b>
.....	<b>18982</b>	<b>UBS (Lux) Institutional Sicav</b> .....	<b>18983</b>
<b>ING PFCEE Soparfi B S.à r.l.</b> .....	<b>19007</b>	<b>UBS (Lux) Institutional Sicav II</b> .....	<b>18991</b>
<b>ING PFCEE Soparfi D S.à r.l.</b> .....	<b>19005</b>	<b>UBS Third Party SIF Management Compa-</b>	
<b>International Artsana S.A.</b> .....	<b>19007</b>	<b>ny S.A.</b> .....	<b>18992</b>
<b>Inventive Capital S.à r.l.</b> .....	<b>18965</b>	<b>Uniker Investments Holding S.A.</b> .....	<b>18976</b>
<b>Investi Holding S.A.</b> .....	<b>18977</b>		

**KBC Life Fund Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 66.312.

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KBC LIFE FUND MANAGEMENT, avec siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 66.312 et constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 828 du 12 novembre 1998, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 546 du 18 juillet 2001.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Virginie Janssens, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Est nommée scrutateur, Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président et le scrutateur s'entendent pour que Ariette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg, soit nommée comme secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Modification de l'article 3 des Statuts comme suit:

"La Société de Gestion a pour objet la création, la promotion, l'administration, et la gestion d'organismes de placement collectif, à l'exception d'organismes de placement collectifs agréés conformément à la Directive 85/611 CEE du Conseil du 20 décembre 1958.

La Société de Gestion pourra effectuer toutes les opérations nécessaires à la réalisation de son objet social, à condition toutefois de rester dans les limites de la loi luxembourgeoise."

- Augmentation de capital à concurrence de EUR 1.000 (mille euros) pour le porter de EUR 124.000.- (cent vingt-quatre mille euros) à EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille euros) par apport en numéraire sans émission d'actions nouvelles.

- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des Statuts comme suit:

"La Société de Gestion a pour objet la création, la promotion, l'administration, et la gestion d'organismes de placement collectif, à l'exception d'organismes de placement collectifs agréés conformément à la Directive 85/611 CEE du Conseil du 20 décembre 1958.

La Société de Gestion pourra effectuer toutes les opérations nécessaires à la réalisation de son objet social, à condition toutefois de rester dans les limites de la loi luxembourgeoise."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter son capital à concurrence d'un montant de EUR 1.000.- (mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 124.000. (cent vingt-quatre mille euros) à EUR 125.000.- (cent vingt-cinq mille euros) sans émission d'actions nouvelles.

Par conséquent, l'assemblée décide d'augmenter le pair comptable des actions existantes.

18963

*Libération*

L'augmentation de capital a été entièrement libérée par les actionnaires actuels au prorata de leur participation actuelle par versement en espèces de sorte que le montant de EUR 1.000.- (mille euros) se trouve à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Troisième résolution*

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000.-) divisé en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale, dont quatre-vingt-dix (90) sont munies de la marque littérale A, cinq (5) de la marque littérale B, et cinq (5) de la marque littérale C."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. JANSSENS, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56647. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015539/74.

(100009358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

**Orbit Private Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 620.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.851.

Il résulte d'un acte notarié fait et signé en date du 17 décembre 2009 par Maître Martine Schaeffer, notaire à Luxembourg, que

M. Ronald De Waal, associé, a cédé 4.340 parts sur les 4.340 parts qu'il détenait dans Orbit Private Asset Management SARL (la "Société"), Luxembourg

à

Goldfish, Société anonyme unipersonnelle avec siège social 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, qui détenait 0 parts de la Société et en détient désormais 4.340 parts sur les 6.200 émises.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg le 21 janvier 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Gérard Laurent / Arnold Bon

*La gérance*

Référence de publication: 2010017029/20.

(100011503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

**Degroof Holding Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.259.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 janvier 2010*

Il résulte des délibérations et décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 21 janvier 2010 que:

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance au terme de la présente assemblée, sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale décide de renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2010, le mandat de réviseur d'entreprises de la société KPMG Audit établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer.

L'assemblée générale décide de ratifier la cooptation de Monsieur Etienne de Callatay en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Alain Schockert, pour la durée restant à courir de son mandat, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire à tenir dans l'année 2011.

A l'issue de l'assemblée, le conseil d'Administration se composera dès lors comme suit:

- Monsieur Patrick Keusters, Président, demeurant professionnellement L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,
- Monsieur Geert De Bruyne, administrateur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,
- Madame Marion de Bodt, administrateur, demeurant professionnellement B-1040 Bruxelles, rue de l'industrie, 44,
- Monsieur Etienne de Callatay, administrateur, demeurant professionnellement B-1040 Bruxelles, rue de l'industrie, 44,

Pour extrait conforme  
Degroof Holding Luxembourg S.A.  
Patrick Keusters  
*Président du Conseil d'administration*

Référence de publication: 2010017030/28.

(100011248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

**Seven Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 119.698.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung vom  
Mittwoch, den 5. August 2009, 11.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Frau Silvia Grün, Herr Johann Alois Vogler und Herr Marco De Cia wurden aus ihrem Amt als Verwaltungsratsmitglieder abberufen.

2. Zu neuen Verwaltungsratsmitgliedern wurden bestellt:

Fabrice BECQUER

geb. am 29.05.1964 in Briey

wohnhafte: 23, rue Vauban, L-2663 Luxembourg

Götz SCHÖBEL

geb. am 14.03.1966 in Bad Frankenhausen

wohnhafte: Klosterstrasse 29, D-06567 Bad Frankenhausen

Hiltrud LEHNEN

geb. 24.10.1968 in Bitburg

wohnhafte: Burgweg 2, D-54636 Idenheim, Deutschland

Die Mandate entfallen sofort nach der ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2015 stattfindet.

3. Herr Fabrice Becquer wurde zum Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.

4. Das Mandat des Kommissars LCG International A.G. wurde bis zur ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahr 2015 stattfindet, verlängert.

Luxembourg, 05.08.2009.

Unterschrift

*Die Versammlung*

Référence de publication: 2010017033/29.

(100011576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

**Ital Santé Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 96.710.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 novembre 2009*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 17 août 2009.

L'Assemblée nomme Read S.à r.l. ayant son siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 17 août 2009.

Son mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour extrait  
Pour la Société  
Signature

Référence de publication: 2010017031/17.

(100011163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

---

**Bader 8, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 122.643.

—  
*Extrait rectificatif des résolutions de l'associé unique en date du 13 novembre 2009*

Il y a lieu de lire:

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique accepte, avec effet au 20/10/2009, la démission de:

\* Me Bouchra Akhertous, née le 08/10/1974 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché-aux-Herbes  
de ses fonctions de gérante.

- L'associé unique nomme, avec effet au 20/10/2009:

\* Mme Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché-aux-Herbes,  
aux fonctions de gérant et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

*Pour Bader 8 S.à r.l.*

Signature

*Mandataire*

Au lieu de:

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- L'associé unique accepte la démission de:

\* Me Bouchra Akhertous, née le 08/10/1974 à Mont-Saint-Martin (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché-aux-Herbes  
de ses fonctions de gérante.

- L'associé unique nomme:

\* Mme Claudia Schweich, née le 01/08/1979 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg 14, rue du Marché-aux-Herbes,  
aux fonctions de gérant et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2009.

*Pour Bader 8 S.à r.l.*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2010017032/39.

(100011677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

---

**Inventive Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 147.091.

—  
In the year two thousand and nine, on the fifteenth of December.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

MAS Luxembourg Holding S. à r.l., having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel,

here represented by Mr. Pierre SCHWARTZ, employee, professionally residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with registration authorities.

The appearing party declare to be the sole partner of the limited liability company Inventive Capital S.à.r.l., having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, incorporated by deed of the undersigned notary on June 12, 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1481 of July 31, 2009, the capital of which is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12,500.-), represented by FIVE HUNDRED (500) shares in registered form having a par value of TWENTY-FIVE EURO (EUR 25.-) each.

The sole partner requests the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to change the accounting year so that it shall begin the 1<sup>st</sup> of March and shall finish the 28<sup>th</sup> of February of the following year.

The accounting year which started on June 12, 2009 will end on February 28, 2010.

*Second resolution*

The sole partner decides to amend the paragraph 14.1 of Article 14 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

" **14.1.** The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of March of each year and end on the 28<sup>th</sup> of February of the following year"

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed

**Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille neuf, le quinze décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

MAS Luxembourg Holding S. à r.l., ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, ici représentée par Monsieur Pierre SCHWARTZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'un procuration sous seing privé.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Laquelle comparante déclare être le seul associé de la société à responsabilité limitée "Inventive Capital S.à r.l., ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 juin 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1481 du 31 juillet 2009, au capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-), représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (EUR 25.-) chacune.

L'associé prie le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé décide de changer l'exercice social pour qu'il commence le 1<sup>er</sup> mars et se termine le 28 février de l'année suivante.

Par conséquent l'exercice social qui a débuté le 12 juin 2009 se terminera le 28 février 2010.

*Deuxième résolution*

Les associés décident de modifier l'alinéa 14.1 de l'article 14 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**14.1.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> mars de chaque année et se termine le 28 février de l'année suivante."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. SCHWARTZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56658. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015546/73.

(100010008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

---

**Luna Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 152.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.518.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 8 janvier 2010*

Révocation avec effet immédiat de la société PricewaterhouseCoopers, RCS B 65.477, ayant son siège social au L-1014 Luxembourg, 400, route d'Esch, en tant que commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2010017036/15.

(100011566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

---

**TREDICI S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 47.111.

—  
L'an deux mille neuf, le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TREDICI S.A., société de gestion de patrimoine familial", ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 47 111, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 1994, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 266 du 8 juillet 1994 et dont les statuts ont été modifiés par actes du notaire instrumentant en date du 28 décembre 2001, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 750 du 16 mai 2002 et en date du 31 juillet 2009, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 1742 du 9 septembre 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Rémy MENEGUZ, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Giovanni VITTORE, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne Marie PRIMICERI, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.



II.- Il appert de la liste de présence que les 360 (trois cent soixante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du projet de scission de la société tel que publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 2239 du 17 novembre 2009, scission par laquelle la société TREDICI S.A., société de gestion de patrimoine familial, transfère, par suite de sa dissolution sans liquidation, l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement, conformément à l'article 287 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, aux sociétés bénéficiaires ISIDE S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), et KAILUA S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), moyennant l'attribution, aux actionnaires de la société TREDICI S.A., société de gestion de patrimoine familial, d'actions des sociétés bénéficiaires des apports résultant de la scission.

2. Renonciation, en vertu de l'article 296 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, à l'application des exigences des articles 293 et 295, paragraphe (1) sous c) et d) et décision relative à l'examen du projet de scission et au rapport d'expert prévu à l'article 294, paragraphe (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

3. Constatation de la réalisation de la scission à la date de l'assemblée approuvant la scission, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la scission à l'égard des tiers.

4. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.

5. Détermination du lieu de conservation des documents sociaux de la société pendant le délai légal.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée approuve sans restriction aucune le projet de scission de la société tel que publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 2239 du 17 novembre 2009, scission par laquelle la société TREDICI S.A. société de gestion de patrimoine familial, transfère, par suite de sa dissolution sans liquidation, l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement, conformément à l'article 287 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, aux sociétés bénéficiaires ISIDE S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF) et KAILUA S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), moyennant l'attribution, aux actionnaires de la société TREDICI S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), d'actions des sociétés bénéficiaires des apports résultant de la scission.

*Deuxième résolution*

L'assemblée, se prévalant de l'article 296 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, renonce à l'application des exigences des articles 293 et 295, paragraphe (1) sous c) et d) et décide que ni l'examen du projet de scission et ni le rapport d'expert prévu à l'article 294, paragraphe (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ne sont requis.

*Troisième résolution*

L'assemblée constate que, conformément aux dispositions de l'article 301 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la scission est réalisée à la date du 18 décembre 2009, avec les effets prévus à l'article 303 de la même loi, sans préjudice des dispositions de l'article 302 de cette même loi sur les effets de la scission à l'égard des tiers. D'un point de vue comptable et à l'égard des actionnaires de la société scindée, les opérations de la société seront considérées à partir du 30 septembre 2009 comme des opérations réalisées pour le compte des sociétés bénéficiaires et cela sans qu'une ratification par les sociétés bénéficiaires ne soit requise. Tous les actifs ou passifs, frais et revenus émergeant après cette date seront attribués aux sociétés bénéficiaires dans les mêmes proportions que le capital social propre transféré.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide que les documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant le délai légal au siège social de la société bénéficiaire KAILUA S.A., société de gestion de patrimoine familial (SPF), au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions de l'article 300 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée ainsi que du projet de scission.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. MENEGUZ, G. VITTORE, A-M. PRIMICERI, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55521. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrer aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010017156/89.

(100011581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

**Telco Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 759.367,24.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 99.920.

—  
EXTRAIT

Il résulte de conventions de transfert de parts sociales prenant effet au 19 janvier 2010 que:

- DUG Management Beteiligungs GbR, 1 Eichenring, 16727 Oberkrämer OT Eichstädt, Allemagne, a transféré 6.171.709 parts sociales A de la Société à la Société;

- debitel Management Beteiligungs GbR, 10 Gropiusplatz, 70563 Stuttgart, Allemagne, a transféré 3.505.473 parts sociales A de la Société à la Société;

- debitel Management Beteiligungs Zwei GbR, 10 Gropiusplatz, 70563 Stuttgart, Allemagne, a transféré 633.358 parts sociales A de la Société à la Société.

Il en résulte qu'à compter du 19 janvier 2010, le capital de la Société est réparti comme suit:

- Permira Europe III L.P.1: 16.330.209 parts sociales A,

- Permira Europe III L.P.2: 47.117.532 parts sociales A,

- Permira Europe III GmbH & Co KG: 617.172 parts sociales A,

- Permira Europe III Co-Investment Scheme: 398.141 parts sociales A,

- Permira Investments Limited: 1.163.130 parts sociales A,

- Telco Holding: 10.310.540 parts sociales A.

Séverine Michel

Gérante

Référence de publication: 2010017039/25.

(100011444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

**Point of U [.of U] (Soparfi) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 20, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 126.615.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du mardi 22 décembre 2009 à 9.00 heures au siège de la société*

*2. Deuxième résolution*

Le gérant propose sa démission pour la fin de l'année.

Cette résolution est approuvée et votée à l'unanimité.

*3. Troisième résolution*

Monsieur Thierry RICHON, demeurant au 20, route de Thionville, L-6791 Grevenmacher, est nommé nouveau gérant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une période indéterminée.

Cette résolution est votée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Signature

*Le président de l'assemblée générale ordinaire*

Référence de publication: 2010017040/19.

(100011310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

---

**European Life Settlements Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.450.

—  
Veuillez prendre note des modifications concernant le Gérant unique:

1. Abacus Life Settlements Management B.V. est dénommée désormais European Life Settlements Management B.V., ayant pour siège social Schapendrift 50, 1251 XH Laren, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

European Life Settlements Investments S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

*Agent Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2010017042/16.

(100011309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

---

**Thunderbird Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.596.

—  
1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 31 décembre 2009 entre Investec Trustees (Jersey) agissant en qualité de Fiduciaire de LOML Trust et Investec Trustees (Jersey) agissant en qualité de Fiduciaire de Thunderbird Trust, les 12.500 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Investec Trustees (Jersey) Limited, agissant en qualité de Fiduciaire de LOML Trust, immatriculée sous le numéro 7371 auprès du Registre de Jersey, domicilié 5 Castle Street JE4 8UW St Helier, à Jersey, ne détient plus de part de la Société.

- Investec Trustees (Jersey) Limited, agissant en qualité de Fiduciaire de Thunderbird Trust, immatriculée sous le numéro 7371 auprès du Registre de Jersey, domicilié One The Esplanade, JE2 3QA St Helier, à Jersey, détient 12.500 parts sociales de USD 2 valeur nominale chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thunderbird Holdings S.à r.l.

Robert van't Hoeft

*Gérant*

Référence de publication: 2010017043/21.

(100011297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

---

**AMB Le Grand Roissy Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.575,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.810.

—  
In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

AMB Le Grand Roissy Holding 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.809,

in its capacity of sole partner of AMB Le Grand Roissy Holding 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.810, incorporated on 18 April 2006 pursuant to a deed of the undersigned notary, published on 29 June 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1255, the articles of association of which have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated 26 June 2009 and published on 23 July 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1425 (the Company).

here represented by Me Hana Gilbert, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. AMB Le Grand Roissy Holding 1 S.à r.l. is the sole partner (the Sole Partner) of the Company;

II. The Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred and fifty euro (EUR 12,550.-) divided into five hundred and two (502) shares, each having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-).

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Partner resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of twelve thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 12,550.-) represented by five hundred and two (502) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to an amount of twelve thousand five hundred and seventy-five euro (EUR 12,575.-), by the issuance of one (1) new share in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same characteristics and entitling to the same rights as the existing shares of the Company.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon, the Sole Partner, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe for one new Share of the Company, in registered form and with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), and to have it fully paid up by a contribution in kind to the Company consisting of an uncontested, current and immediately exercisable claim held against the Company in the amount of sixty-five thousand euro (EUR 65,000) (the Claim):

The contribution in kind in an aggregate amount of sixty-five thousand euro (EUR 65,000.-) is to be allocated as follows:

- an amount of twenty-five euro (EUR 25.-) is to be allocated to the corporate capital account of the Company;
- an amount of sixty-four thousand nine hundred and seventy-five euro (EUR 64,975.-) is to be allocated to the share premium account of the Company.

It further results from a declaration issued on 21 December 2009 by the Sole Partner (the Declaration) that:

- based on generally accepted accounting principles, the net worth of the Claim to be contributed to the Company is valued at one sixty-five thousand euro (EUR 65,000.-) and;
- the Claim to be contributed to the Company is freely transferable by the Sole Partner and it is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and
- all formalities for the transfer of the legal ownership of the Claims to be contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Partner in cooperation with the Company.

The Sole Partner, acting through its proxyholder, declares that since the date of the Declaration no material changes have occurred which would have depreciated the contribution to be made to the Company.

It further results from a certificate issued on 21 December 2009 by the Company (the Certificate) that:

- based on generally accepted accounting principles, the net worth of the Claim to be contributed to the Company is valued at sixty-five thousand euro (EUR 65,000.-); and
- all formalities for the transfer of the legal ownership of the Claim to be contributed to the Company have been or will be accomplished by the Company in cooperation with the Sole Partner.

Such Declaration and the Certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Partner resolves to amend article 5, first paragraph, of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred and seventy-five euro (EUR 12,575.-), represented by five hundred and two (503) Shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each all subscribed and fully paid-up".

*Estimated costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

*Declaration*

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

AMB Le Grand Roissy 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.809,

en sa capacité d'associé unique d'AMB Le Grand Roissy 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.810, constituée le 18 avril 2006 en vertu d'un acte notarié du notaire instrumentant, publié le 29 juin 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1255 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant le 26 juin 2009, publié le [date] 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro [number].

ici représentée par Me Hana Gilbert, Rechtsanwältin, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire soussigné et le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. AMB Le Grand Roissy 1 S.à r.l., est l'associé unique (l'Associé Unique) de la Société;

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cent cinquante euros (EUR 12.550.-) divisé en cinq cent deux (502) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première décision*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de vingt-cinq euros (EUR 25.-) aux fins de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent cinquante euros (EUR 12.550.-) à un montant de douze mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 12.575,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes caractéristiques et portant les parts sociales existantes de la Société.

*Souscription - Libération*

Ces faits étant exposés, l'Associé Unique, prédésigné et représenté comme ci-dessus, déclare souscrire une (1) nouvelle part sociale de la Société, sous forme nominative et ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), et la libérer entièrement par un apport en nature à la Société consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'associé contre la société d'un montant de soixante-cinq mille euros (EUR 65,000) (la Créance).

L'apport en nature d'un montant total de soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-) est à affecter comme suit:

- un montant de vingt-cinq euros (EUR 25,-) est à affecter au compte capital social de la Société;
- un montant de soixante-quatre mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 64.975,-) est à affecter au compte prime d'émission de la Société.

De plus, il ressort d'une déclaration émise par la gérance de l'Associé Unique à la date du 21 décembre 2009 (la Déclaration) que:

- conformément aux principes comptables généralement admis, la valeur nette de la Créance devant être apportées à la Société est estimée à soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-);

- la Créance devant être apportées à la Société est librement cessibles par l'Associé Unique et ne sont pas soumises à des restrictions ou grevées d'un nantissement ou d'un droit de gage limitant leur transmissibilité ou diminuant leur valeur; et

- toutes les formalités pour le transfert de la possession des Créances devant être apportées à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique en coopération avec la Société.

L'Associé Unique, agissant par son mandataire déclare que depuis la date de la Déclaration il n'est pas intervenu de changement matériel qui aurait déprécié l'apport devant être fait à la Société.

De plus, il ressort d'un certificat émis par la gérance de la Société à la date du 21 décembre 2009 (le Certificat) que:

- conformément aux principes comptables généralement admis, la valeur nette de la Créance devant être apportée à la Société est estimée à soixante-cinq mille euros (EUR 65.000,-); et

- toutes les formalités pour le transfert de la possession de la Créance devant être apportées à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique en coopération avec la Société.

Ledit Déclaration et le Certificat, après signature ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

#### *Deuxième décision*

En conséquence de la décision ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 12.575,-) représenté par mille cinq cent trois (503) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Evaluation des frais*

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille cinq cents Euros.

#### *Déclaration*

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version en anglais et la version en français, la version en anglais fera foi.

Le document ayant été lu au mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, le mandataire a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: H. GILBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57278. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010015504/161.

(100009633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

#### **Design Line SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5675 Burmerange, 17A, rue Jos Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 145.021.

#### EXTRAIT

Il résulte d'un courrier recommandé adressé avec demande d'accusé de réception à la société Design Line SA, établie à L-5675 Burmerange, 17A, rue Jos Kayser, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RC B 145.021, que le poste de commissaire aux comptes au sein de la société Design Line SA est vacant suite à la dissolution de la société The Lion's Associates SA le 25 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 22 janvier 2010.

Pour Ehoran Kan SA  
Signature  
L'administrateur Unique

Référence de publication: 2010017621/17.

(100012156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Antracit Créations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 39.260.

—  
*Extrait de l'Assemblée générale ordinaire du 6 janvier 2010*

L'assemblée décide de renouveler les mandats de

- Monsieur Jeannot PHILIPP, administrateur
  - Madame Marie-France PASTORE, administrateur
  - Madame Colette REUTER, administrateur
  - PROMOVIS S.A., commissaire aux comptes
- jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010017623/15.

(100012251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Trustcapital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 39.680.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 janvier 2010*

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats de

- M. Jeannot PHILIPP, administrateur, président
  - Mme Colette REUTER, administrateur
  - Mme Marie-France PASTORE, administrateur
  - ANTRACIT CREATIONS S.A., commissaire aux comptes
- jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Luxembourg, le 6 janvier 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010017624/15.

(100012254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Promovis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2715 Luxembourg, 2, rue Walram.

R.C.S. Luxembourg B 67.377.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 janvier 2010*

L'assemblée décide de renouveler les mandats de

- ANTRACIT CREATIONS S.A., administrateur,
  - M. Jeannot PHILIPP, administrateur,
  - Mme Marie-France PASTORE, administrateur,
  - Mme Colette REUTER, commissaire aux comptes
- jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Signatures.

Référence de publication: 2010017625/15.

(100012255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Luxlait-Expansion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7759 Roost,  
R.C.S. Luxembourg B 33.959.

—  
*Extrait de l'Assemblée Générale du 5 mars 2009*

Dénomination(s) ou raison(s) sociale(s): LUXLAIT Expansion S.A.

Numéro d'immatriculation: B 33.959

Siège social: L-7759 Roost, Commune de Bissen

*Troisième résolution:*

"Les mandats des Administrateurs Marion Didier, John Rennel et Camille Thirifay sont reconduits pour une durée de 3 années. Ils prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2012."

*Quatrième résolution:*

"Monsieur John Rennel est reconduit aux fonctions de Président du Conseil d'Administration."

*Cinquième résolution:*

"L'assemblée reconduit Monsieur Claude Steinmetz au poste de Gérant avec cosignature obligatoire."

*Huitième résolution:*

"Le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young, demeurant au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, est reconduit pour une durée de 3 années. Il prendra fin à l'assemblée générale de l'an 2012."

1. Monsieur Edmond SEYLER, Administrateur, est décédé.
2. Monsieur Jean HENTGEN, Administrateur, a quitté l'entreprise.
3. L'adresse privée ou professionnelle de Monsieur Claude Steinmetz (Fonctions: Gérant; Directeur chargé de la gestion journalière de la société) a changé: L-7759 Roost, Commune de Bissen.
4. La Fiduciaire Eurolux (Fonction: Commissaire) et Arthur Andersen & Co (Fonction: Commissaire) ne sont plus chargés du contrôle des comptes de LUXLAIT Expansion S.A.

LUXLAIT Expansion S.A.

Claude STEINMETZ / John RENNEL

*Directeur / Président du Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2010017627/30.

(100012277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Cardoso Construções S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 46, rue Glesener.  
R.C.S. Luxembourg B 127.531.

—  
*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société  
tenue au siège à 46, rue Glesener, L-1630 LUXEMBOURG, le 21 janvier 2010*

Il résulte de la liste de présence que les deux associés:

Monsieur PELLER Marc, indépendant, né le 31 août 1954 et demeurant à L-8356 GARNICH, 4, Am Brill

Monsieur DAS NEVES CARDOSO Lino, indépendant, né le 26 juillet 1962 et demeurant à L-4499 LIMPACH, 11, Op  
Wisschen

Sont présents et représentent l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire ont pris la décision suivante:

Monsieur PELLER Marc est nommé gérant technique en remplacement de Monsieur DAS NEVES CARDOSO Lino, démissionnaire.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature unique du gérant unique.

Signatures.

Référence de publication: 2010017629/19.

(100012355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---



**Uniker Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 52.303.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale  
annuelle de la société tenue à Luxembourg le 28 septembre 2009*

La démission de Monsieur Jean-Marc FABER, avec effet au 30 juin 2009, demeurant professionnellement à 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes, est acceptée.

La nomination de la Fiduciaire Jean-Marc FABER & Cie S.à.r.l. ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2009 au poste de Commissaire aux Comptes, en remplacement de Monsieur Jean-Marc FABER est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
UNIKER INVESTMENTS HOLDING S.A.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2010017630/19.

(100012409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Camar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 119.291.

—  
EXTRAIT

La Société prend note du changement d'adresse de l'administrateur Mademoiselle Mylène Basso au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Pour la Société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2010017631/15.

(100012437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**HSH Nordbank A.G. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 27.292.

—  
Die HSH Nordbank AG ist eingetragen im Amtsgericht Kiel unter der Nummer HRB 6127 und im Amtsgericht Hamburg unter der Nummer HRB 87 366.

Die Herren Joachim Friederich sowie Peter Rieck sind als Vorstandmitglieder der HSH Nordbank AG ausgeschieden. Die Herren Herr Constatin von Oesterreich sowie Herr Dr. Martin van Gemmeren wurden zu neuen Mitgliedern des Vorstands der HSH Nordbank AG ernannt.

Der Vorstand der HSH Nordbank AG setzt sich demnach wie folgt zusammen:

Prof. Dr. Dirk Jens Nonnenmacher, Vorstand der HSH Nordbank AG, geboren in Karlsruhe am 03.06.1963, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel

Bernhard Visker, Vorstand HSH Nordbank AG, geboren in Bremen am 16.08.1966, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel

Constatin von Oesterreich, Vorstand der HSH Nordbank AG, geboren am 22.04.1953 in Hamburg, mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel

Dr. Martin van Gemmeren, geboren am 23.07.1970 in Hüttental / Siegen mit beruflichem Wohnsitz in Deutschland, Martensdamm 6, 24103 Kiel

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21.01.2010.

Meinert Riessen / Philipp Graf  
Leiter Recht & Compliance / Recht & Compliance

Référence de publication: 2010017633/25.

(100011931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Investi Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 57.480.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 28 octobre 2009, LAC/2009/46376 et reçue par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 octobre 2009, acte n° 485, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société INVESTI HOLDING S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 25, Avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial C de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 11 décembre 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2010017965/16.

(100012411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Fashion Style S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 126.905.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of December.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

Was held an Extraordinary General Meeting of the participants of FASHION STYLE S.à R.L., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 126.905, incorporated by a deed of the notary Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, dated March 22, 2007 published in the Mémorial C, Recueil Sociétés et Associations, number 1145 of June 13, 2007. The articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of the notary Paul FRIEDERS, notary prenamed, dated November 9, 2007 and published in the Mémorial C on February 1, 2008 under number 275 (the "Company").

The meeting is presided by Me Christine Marc, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Me Nicolas Ronzel, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Me Frédéric Lemoine, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I. The only point on the agenda of the meeting is the following:

- Decision to modify and completely restate "Title IV. -General Meeting of Participants" of the articles of association of the Company by splitting Article 12 into Article 12.1 and Article 12.2.

II. The participants present or represented, the proxies of the participants represented and the number of their parts are shown on an attendance list; this attendance list having been signed by the participants present, the proxy-holders representing the participants, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall remain affixed to these minutes with which it will be registered.

The proxies given by the represented participants after having been initialled "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the undersigned notary shall remain affixed in the same manner to these minutes.

III. It appears from the attendance list that all THREE MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY-NINE THOUSAND (3,829,000) parts, representing the whole share capital of THREE MILLION EIGHT HUNDRED TWENTY-NINE THOUSAND EURO (EUR 3,829,000.-) of the Company are represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the participants have been informed before the meeting.

V. After this had been set forth by the Chairman and acknowledged by the members of the meeting, the meeting proceeded to the agenda. The meeting having considered the agenda, the Chairman submitted to the vote of the members of the meeting the following resolution which was taken unanimously:

*Sole resolution*

The general meeting unanimously decides to modify and restate "Title IV. - General Meeting of Participants" of the articles of the Company as follows:

**" Title IV. - General meeting of participants / Advisory committee**

**Art. 12.**

**12.1 General Meeting of Participants.**

The sole participant, or participants shall exercise all the powers vested with the general meeting of the participants under section XII of the Law.

All decisions exceeding the powers of the manager or in case of plurality of managers the board of managers, shall be taken by the sole participant or participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. Resolutions shall be validly adopted by the participants representing more than fifty per cent (50%) of the capital

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the participants owning at least three quarters of the Company's capital, subject to the provisions of the Law.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Any participant may, by a written proxy, authorize any other person, who need not be a participant, to represent him at a general meeting of participants and to vote in his name and stead.

**12.2 Advisory Committee.**

The board of managers, in carrying out its management functions at its sole discretion, may, from time to time, avail of the advice of an advisory committee of the Company (hereinafter the "Advisory Committee").

The Advisory Committee shall be created, and members thereof appointed and revoked by the sole participant, or participants in the Company.

The Advisory Committee shall be composed of a number of members, either natural persons or legal entities, ranging from three (3) to seven (7). The sole participant, or participants in the Company as the case may be, will appoint all of the members of the Advisory Committee by simple majority vote.

The board of managers may, at its sole discretion, revert to the Advisory Committee, as required from time to time, to advise, inter alia, upon the following:

- a) The strategic direction and focus of direct or indirect subsidiaries of the Company;
- b) The evaluation of the performance of the direct or indirect subsidiaries of the Company;
- c) The review of the audited financial reports of the direct or indirect subsidiaries of the Company;
- d) The approval of requests from the management of the direct or indirect subsidiaries of the Company relating to their relevant rules of procedure;
- e) The engagement and dismissal of managers of the direct and indirect subsidiaries of the Company; and
- f) Any other matters in relation to the above and as deemed necessary by the board of managers of the Company from time to time.

Any and all advice provided by the Advisory Committee to the board of managers from time to time, be it either in oral or written format, be it at the request of the board of managers or not, will not be binding on the board of managers of the Company, which will remain free to follow this advice or not at the sole discretion of the board of managers of the Company.

The members of the Advisory Committee will establish rules of procedure and shall appoint a chairman of the Advisory Committee. Such decisions do not need to be approved by the board of managers or by the participant(s) of the Company.

The Advisory Committee will meet at the request of the board of managers of the Company on a regular basis (between three and six times per year) and as required by the board of managers of the Company from time to time to carry out its advisory duties as described in this Article 12.2. To provide its advice to the board of managers in an duly manner, the Advisory Committee should meet, as applicable, with the board of managers of the Company and with the management of the direct or indirect subsidiaries.

Should any of the members of the Advisory Committee cease in his/her office, for any reason whatsoever, this member shall be replaced by a member designated in compliance with this Article.

The members of the Advisory Committee shall perform their advisory duties as indicated herein and shall be entitled to receive remuneration for their activity as resolved upon by the participant(s) of the Company."

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française**

L'an deux mille neuf, le vingt-et-un décembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de FASHION STYLE S.à R.L., une société à responsabilité limitée, avec son siège social situé 23, rue Aldringen L-1118 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 126.905, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg du 22 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1145 le 13 juin 2007. Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte du notaire Paul FRIEDERS, notaire prénommé, en date du 9 novembre 2007, publié au Mémorial C le 1<sup>er</sup> février 2008 sous le numéro 275 (la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Me Christine Marc, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Me Nicolas RONZEL, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Me Frédéric Lemoine, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président expose et prie le notaire soussigné d'acter que:

I.- Le seul point à l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Décision de modifier et de reformuler complètement le "Titre IV. - Assemblée Générale des Associés" des statuts de la Société en divisant l'Article 12 en Article 12.1 et Article 12.2.

II.- Les associés présents ou représentés, les procurations des associés représentés et le nombre des parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence ayant été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres de la présente assemblée et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations données par les participants représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les membres de l'assemblée et le notaire soussigné, doivent rester apposées de la même manière à ce présent acte.

III.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que l'intégralité des TROIS MILLIONS HUIT CENT VINGT-NEUF MILLE (3.829.000) parts sociales représentant l'entier capital social de TROIS MILLIONS HUIT CENT VINGT-NEUF MILLE EUROS (EUR 3.829.000,-) de la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV.- Que l'assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les associés ont été informés avant l'assemblée.

V.- Après ce qui a été énoncé par le Président et reconnu par les membres de l'assemblée, l'assemblée a procédé à l'ordre du jour. L'assemblée ayant examiné l'ordre du jour, le Président a présenté au vote des membres de la séance la résolution suivante qui a été prise à l'unanimité:

#### *Résolution unique*

L'assemblée générale décide à l'unanimité de modifier et de reformuler complètement le "Titre IV. - Assemblée Générale des Associés" des statuts de la Société en comme ceci:

### **"Titre IV. - Assemblée générale des associés / Comité consultatif**

#### **Art. 12.**

##### **12.1 Assemblée générale des associés.**

L'associé unique ou les associés exerceront tous les pouvoirs incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la Loi.

Toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance sont prises par l'associé unique ou par les associés. Les décisions de l'associé unique sont écrites et consignées dans des procès-verbaux conservés dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises en assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Les résolutions seront valablement adoptées par des associés représentant plus de cinquante pourcent (50%) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

L'assemblée générale des associés aura lieu au Luxembourg. Tout associé peut, par procuration écrite, autoriser toute autre personne, associée ou non, à le représenter lors d'une assemblée générale des associés et à voter en son nom.

#### 12.2 Comité consultatif.

Le conseil de gérance, en exerçant ses fonctions de gestion à sa seule discrétion, pourra bénéficier, de temps à autre, de l'avis d'un comité consultatif (ci-après le "Comité Consultatif").

Le Comité Consultatif sera créé, et les membres de celui-ci pourront être nommés et révoqués par l'associé unique ou les associés de la Société.

Le Comité Consultatif est composé d'un certain nombre de membres, soit des personnes physiques ou morales, allant de trois (3) à sept (7). L'associé unique ou les associés de la Société selon le cas pourront nommer tous les membres du Comité Consultatif par vote à la majorité simple.

Le conseil de gérance pourra, à sa seule discrétion, consulter le Comité Consultatif selon que de besoin afin de le conseiller notamment sur les points suivants:

- a) L'orientation stratégique et la concentration des filiales directes ou indirectes de la Société;
- b) L'évaluation de la performance des filiales directes ou indirectes de la Société;
- c) L'examen des rapports financiers audités des filiales directes ou indirectes de la Société;
- d) L'approbation des demandes de la gérance des filiales directes ou indirectes de la Société relatives à leurs dispositions correspondantes du règlement intérieur;
- e) L'engagement et le licenciement des gérants des filiales directes et indirectes de la Société; et
- f) Toute autre question en rapport avec ce qui précède et dans la mesure jugée nécessaire par le conseil de gérance de la Société de temps à autre.

Tous les conseils fournis par le Comité Consultatif au conseil de gérance de temps à autre, que ce soit oralement ou par écrit, que ce soit à la demande du conseil de gérance ou non, ne sera pas contraignant pour le conseil de gérance de la Société, qui restera libre de suivre cet avis ou non, à sa seule discrétion.

Les membres du Comité Consultatif vont établir des règles de procédure et désigner un président du Comité Consultatif. Ces décisions n'ont pas besoin d'être approuvées par le conseil de gérance ou par le(s) associé(s) de la Société.

Le Comité Consultatif se réunit à la demande du conseil de gérance de la Société sur une base régulière (entre trois et six fois par an) et comme l'exige le conseil de gérance de la Société, de temps à autre pour s'acquitter de son devoir de conseil tel que décrit dans cet Article 12.2. Pour dûment fournir ses conseils au conseil de gérance, le Comité Consultatif devrait se réunir, le cas échéant, avec le conseil de gérance de la Société et avec la gérance des filiales directes ou indirectes.

Si l'un des membres du Comité Consultatif devait cesser son office pour quelque raison que ce soit, ce membre devra être remplacé par un membre désigné en conformité avec le présent article.

Les membres du Comité Consultatif exercent leur devoir de conseil comme indiqué ci-dessus et sont en droit de recevoir une rémunération pour leurs activités, comme décidé par le(s) associé(s) de la Société."

#### *Evaluation des frais*

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marc, Ronzel, Lemoine, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16136. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 janvier 2010.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010016359/197.

(100010620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

---

**Asra Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 94.454.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 20 novembre 2009, LAC/2009/49136 et reçue par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 novembre 2009, acte n° 518, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société ASRA HOLDING S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 5, Avenue Gaston Diderich à Luxembourg.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial C de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2010017966/16.

(100012402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Tesi International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 75.876.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 2 novembre 2009, LAC/2009/46014 et reçue par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 octobre 2009, acte n° 477, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société TESI INTERNATIONAL S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 5, Avenue Gaston Diderich à Luxembourg.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2010017967/18.

(100012395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Luxlait Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7759 Roost,

R.C.S. Luxembourg B 62.101.

---

*Extrait de l'Assemblée Générale du 5 mars 2009*

Dénomination(s) ou raison(s) sociale(s): LUXLAIT IMMOBILIERE S.A.

Numéro d'immatriculation: B 62.101

Siège social: L-7759 Roost, Commune de Bissen

*Troisième résolution:*

"Les mandats des Administrateurs Marion Didier, John Rennel et Camille Thirifay sont reconduits pour une durée de 3 années. Ils prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2012."

*Quatrième résolution:*

"Monsieur John Rennel est reconduit aux fonctions de Président du Conseil d'Administration."

*Cinquième résolution:*

"L'assemblée reconduit Monsieur Claude Steinmetz au poste de Gérant avec cosignature obligatoire."



*Huitième résolution:*

"Le mandat du réviseur d'entreprise Ernst & Young, demeurant au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, est reconduit pour une durée de 3 années. Il prendra fin à l'assemblée générale de l'an 2012."

1. Monsieur Edmond SEYLER (Fonction: Administrateur) est décédé.
2. Monsieur Jean HENTGEN ("Fonctions: Administrateur; Administrateur-délégué) a quitté l'entreprise.
3. L'adresse privée ou professionnelle de Monsieur Claude Steinmetz (Fonctions: Gérant; Directeur chargé de la gestion journalière de la société) a changé: L-7759 Roost, Commune de Bissen
4. La Fiduciaire Eurolux (Fonction: Commissaire) et Arthur Andersen & Co (Fonction: Commissaire) ne sont plus chargés du contrôle des comptes de LUXLAIT Expansion S.A.

LUXLAIT IMMOBILIERE S.A.

Claude STEINMETZ / John RENNEL

Directeur / Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010017970/30.

(100012302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

**Immobilière et Commerciale Graas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3370 Leudelange, Zone Industrielle Grasbusch.

R.C.S. Luxembourg B 12.853.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 décembre 2009*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Marc GRAAS, industriel, demeurant au 128, Bd J.-F. Kennedy, L-4930 Bascharage, Administrateur-Délégué;
- Monsieur Laurent GRAAS, employé privé, demeurant au 22, rue de la Gare, L-3377 Leudelange;
- Madame Marie-Antoinette ETGEN, employée privée, demeurant au 22, rue de la Gare, L-3377 Leudelange.

Le mandat d'administrateur de Maître Arsène KRONSHAGEN n'est pas renouvelé.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Madame Véronique KIEFFER, employée privée, demeurant au 26, rue de l'Ermitage, L-8833 Wolvelange.

Luxembourg, le 27.12.2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010017981/20.

(100012146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

**Métal Constructions S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8821 Koetschette, Zone Industrielle Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 92.182.

Constituée par acte authentique de Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch, le dix février 2003 et publié au Mémorial, le deux avril 2003 sous le numéro 359.

*Extrait du procès-verbal  
de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 décembre 2009*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du trois décembre 2009 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Réélection pour une durée de six années du conseil d'administration se composant comme suit:

Monsieur Gaston LAMBERT, administrateur de sociétés demeurant à B-6740 ETALLE, 11, rue de Virton;

Madame Yvette CLAUDE, administrateur de sociétés, demeurant à B-6740 ETALLE, 11, rue de Virton;

Monsieur Benoît LAMBERT, administrateur de sociétés, demeurant à B-6740 ETALLE, 105, rue des Ecoles.

Réélection pour une durée de six années au poste de commissaire au compte, de la société GESTION COMPTABLE ET FISCALE SA, ayant son siège social à L-8469 Gaichel, Maison 4.

D'appeler aux fonctions d'administrateur délégué Monsieur LAMBERT Benoît, avec tous pouvoirs pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Les mandats ainsi conférés prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2015.



Koetschette, le 4 décembre 2009.

Pour extrait conforme  
Benoît LAMBERT  
Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010017982/26.

(100012235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**UBS (Lux) Institutional Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.477.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 20 août 2009*

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- M. Gilbert Schintgen, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Tobias Meyer, président et membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011, Brunnigässlein 12, CH-4052 Zurich

Mandat non renouvelé:

- M. Andreas Jacobs

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

*Pour UBS (Lux) Institutional Sicav*  
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.  
Holger Rüth / Michaela Imwinkelried  
Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010017983/23.

(100012253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Trekking S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.933.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

1. Monsieur Alex KAPP commerçant, demeurant à L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte
2. Madame Yvette HARY, commerçante, demeurant à L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte

Lesquels comparants ont ensuite requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

a) Que la société à responsabilité limitée "TREKKING S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 123933 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le Maître Urban THOLL, notaire de résidence à Mersch, en date du 23 mai 2007, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 519 du 3 avril 2007.

b) Que le capital de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

c) Que les comparants, en tant que seuls et uniques associés de la Société (les "Associés") prononcent la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation, avec effet au 31 décembre 2009.

d) Que les Associés déclarent avoir pleine connaissance des statuts de la Société et qu'ils connaissent parfaitement la situation financière de la Société.

e) Que les Associés, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent que l'activité de la Société a cessé et que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné.

f) Que les Associés sont investis de tout l'actif et qu'ils s'engagent expressément à prendre à leur charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour au prorata de sa participation dans la Société.

g) Que, partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

h) Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exécution de leur mandat.

i) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins chez Monsieur Alex KAPP à L-7520 Mersch, 35, rue Grande-Duchesse Charlotte

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la Société.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et les comparants, en tant qu'associés, s'y engagent personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KAPP - HARY - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 28 décembre 2009. Relation GRE/2009/4936. Reçu soixante quinze euros 75€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016349/46.

(100010974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

### **Klondike Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 150.756.

#### STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of December.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

1. Mrs Olof Baldvinsdottir, born in Iceland on April 15<sup>th</sup>, 1944, resident in Langholtsvegi 84, 104 Reykjavik, Iceland

2. Mr Kristinn Gunnarsson, born in Iceland on June 8<sup>th</sup> 1944, resident in Langholtsvegi 84, 104 Reykjavik, Iceland

Both represented by Mr Ingi Ingolfsson, with professional address at 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing parties are the shareholders (the Shareholders) of Klondike Group Ltd, a company incorporated and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Akara Bldg. 24 Castro Street Wickham Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the British Virgin Islands Register of Commerce and Companies under number 465402 (the Company),

II. That by a resolution of the sole director of the Company validly adopted on December 15, 2009, a copy of which shall remain annexed to the present deed, the Company resolved to transfer its registered office and central administration of the Company from the British Virgin Islands to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, effective as of the date hereof without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the British Virgin Islands to give effect to that resolution have been duly performed.

III. That it results from (i) a balance sheet of the Company that, as of October 31, 2009, the net assets of the Company correspond at least to the value of the share capital of the Company, and (ii) from a certificate of the management of the Company December 21, 2009, that since the date of the balance sheet and as of the date hereof, no material change in the business of the Company and the Company's affairs has occurred which would imply that the financial statements as per October 31, 2009 have become materially incorrect and do not give a true and fair view of the Company's situation as of the date hereof. A copy of such balance sheet and such certificate, after having been signed ne varietur by the proxy

holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed with such deed with the registration authorities.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office and central administration of the Company from the British Virgin Islands to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Klondike Group S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office and central administration of the Company to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Approval of the balance sheet of the Company as at October 31, 2009;

4. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg company act, with the Company having a share capital of one million seven hundred and ninety-nine thousand five hundred and forty-nine US Dollars (USD 1,799,549) divided into un million seven hundred and ninety-nine thousand five hundred and forty-nine (1,799,549) shares, with a nominal value of one US Dollars (USD 1,-) each;

5. Acknowledgement of the resignation of the directors of the Company effective as of the date hereof and full discharge to the resigning directors for the performance of their duty as directors of the Company from the date of their appointment until the date of their resignation,

6. Appointment of (i) Mr. Dennis Bosje, company director, born on November 20, 1965 in Amsterdam, The Netherlands and (ii) Mr. Sinan Sar, company director, born on June 5, 1980, in Luxembourg, both having their professional address at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, as managers of the Company for an indefinite period;

7. Establishment of the registered office and central administration of the Company at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

8. Miscellaneous.

These facts exposed and recognised accurate by the Shareholders, the Shareholders resolve to take the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to transfer the registered office and central administration of the Company from the British Virgin Islands to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Shareholders further declare that all formalities required under the laws the British Virgin Islands to give effect to such transfer have been duly performed.

*Second resolution*

The Shareholders resolve that the Company adopts the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Klondike Group S.à r.l., and accept the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

*Third resolution*

The Shareholders approve the balance sheet of the Company as at October 31, 2009, a copy of which shall remain attached to the present deed.

The share capital is fixed at one million seven hundred and ninety-nine thousand five hundred and forty-nine US Dollars (USD 1,799,549) divided into one million seven hundred and ninety-nine thousand five hundred and forty-nine (1,799,549) shares, with a nominal value of one US Dollars (USD 1,-) each, attributed as follows:

Mrs Olof Baldvinsdottir, prenamed, .....	899,774 shares
Mr Kristinn Gunnarsson, prenamed .....	899,775 shares

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend and completely restate the Company's articles of association in the form presented to the Shareholders so as to conform them to Luxembourg laws at the occasion of the transfer of the Company and its continuation in the Grand Duchy of Luxembourg.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

" **Art. 1.** There is formed by those present partners and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

**Art. 2.**

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular

acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Klondike Group S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The capital is set at one million seven hundred and ninety-nine thousand five hundred and forty-nine US Dollars (USD 1,799,549) divided into un million seven hundred and ninety-nine thousand five hundred and forty-nine (1,799,549) shares, with a nominal value of one US Dollars (USD 1,-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** The company's shares are transferable between partners, however any share transfer between partners is subject to prior written approval of all existing partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of all the partners in general meeting, stating prior written approval from all existing partners representing one hundred percent of the total share capital of the Company.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers the resolutions of the board of managers shall be adopted unanimously.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company, except for actions performed and/or transactions concluded by the manager and/or the board of managers outside the scope of authorization given to the manager and/or the board of managers by the Articles of the Company.

**Art. 14.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his share holding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Collective decisions are only validly taken in so far as they are jointly adopted by all the partners of the Company, representing the Company's total share capital. Resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the Company may only be carried by all the partners jointly, owning the Company's total share capital.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31<sup>st</sup>, 2009.

#### *Fifth resolution*

The Shareholders resolve to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of the directors of the Company effective as of the date hereof and full discharge to the resigning directors for the performance of their duty as directors of the Company from the date of their appointment until the date of their resignation.

#### *Sixth resolution*

The Shareholders resolve to appoint as managers with immediate effect and for an indefinite period:

(i) Mr. Dennis Bosje, company director, born on November 20, 1965 in Amsterdam, The Netherlands and

(ii) Mr. Sinan Sar, company director, born on June 5, 1980, in Luxembourg, both having their professional address at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

#### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office and central administration of the Company at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1. Madame Olof Baldvinsdottir, né en Islande, le 15 avril 1944, demeurant à Langholtsvegi 84, 104 Reykjavik, Islande,
  2. Monsieur Kristinn Gunnarsson, née en Islande, le 8 juin 1944, demeurant à Langholtsvegi 84, 104 Reykjavik, Islande,
- les deux ici représentés par Monsieur Ingi Ingolfsson, avec adresse professionnelle au 15, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités compétentes.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les parties comparantes sont les associés de Klondike Group Ltd, une société constituée et régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, dont le siège social se situe à Akara Bldg. 24 Castro Street Wickham Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques, sous le numéro 465402 (la "Société"),

II. Que la Société a décidé, par une résolution de l'administrateur unique de la Société valablement prise le 15 décembre 2009, dont une copie restera attachée au présent acte, de transférer son siège social et l'administration centrale de la Société des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, avec effet à la date de ce jour, sans dissolution de la Société mais au contraire, avec complète continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités requises par le droit des Iles Vierges Britanniques afin de donner effet à cette décision ont d'ores et déjà été accomplies.

III. Qu'il résulte (i) d'un bilan de la Société que, en date du 31 octobre 2009, l'actif net de la Société correspond au moins à la valeur du capital social de la Société, et (ii) d'un certificat de la direction de la Société du 21 décembre 2009, que depuis la date du bilan et à la date qu'en tête, aucun événement dans la marche de la Société et les activités de la Société n'est survenu qui aurait eu pour conséquence de rendre les états financiers du 31 octobre 2009 matériellement incorrects et de ne pas donner une image fidèle et sincère de la situation de la Société à la date qu'en tête. Une copie de ce bilan et de ce certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés ensemble avec celui-ci.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans que la Société soit dissoute, mais au contraire avec complète continuité légale et statutaire;

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée avec la dénomination Klondike Group S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de son siège social et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Approbation du bilan de la Société du 31 octobre 2009;

4. Modification et refonte complète des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises, en conséquence de la Société devenant une société de droit luxembourgeois régie par la loi sur les sociétés commerciales, la Société ayant un capital social de un million sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quarante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.799.549.- USD) divisé en un million sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quarante-neuf (1.799.549) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-);

5. Reconnaissance de la démission des administrateurs de la Société avec effet à la date qu'en tête et décharge pleine et entière aux administrateurs ci-dessus pour l'exécution de leur mandat depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission;

6. Confirmation de la nomination de (i) Mr. Dennis Bosje, company director, né le 20 novembre 1965 à Amsterdam, Pays-Bas and (ii) Monsieur Sinan Sar, company director, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, les deux demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, en tant que gérants de la Société pour une durée illimitée;

7. Etablissement du siège social et de l'administration centrale de la Société au 5, avenue Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

8. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les associés, ils prennent les décisions suivantes:



#### *Première résolution*

Les associés décident de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société des Iles Vierges Britanniques à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans que la Société soit dissoute, mais au contraire avec une complète continuité légale et statutaire. Les associés déclarent en outre que toutes les formalités requises selon les lois des Iles Vierges Britanniques afin de donner effet à un tel transfert, ont été dûment accomplies.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident que la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée avec la dénomination Klondike Group S.à r.l. et accepte la nationalité luxembourgeoise et sera, à la date du présent acte, soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Troisième résolution*

Les associés approuvent le bilan de la Société au 31 octobre 2009, dont une copie restera attachée au présent acte.

Le capital social est fixé à un million sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quarante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.799.549.- USD) divisé en un million sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quarante-neuf (1.799.549) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, attribuées comme suit:

Madame Olof Baldvinsdottir, prénommée, . . . . .	899.774 parts sociales
Monsieur Kristinn Gunnarsson, prénommé, . . . . .	899.775 parts sociales

#### *Quatrième résolution*

Les associés décident de modifier et de refondre entièrement les Statuts de la Société dans la forme présentée aux associés afin de les mettre en conformité avec les lois luxembourgeoises à l'occasion du transfert de la Société et de sa continuité au Grand-Duché de Luxembourg.

Les statuts coordonnés de la Société auront la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

#### **Art. 2.**

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination "Klondike Group S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.



La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de un million sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quarante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.799.549.- USD) divisé en un million sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quarante-neuf (1.799.549) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Les parts sociales sont cessibles entre associés, cependant tout transfert de parts sociales entre associés est soumis préalablement à une approbation écrite de la part de la totalité des associés existants. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés indiquant l'approbation écrite préalable de tous les associés existants représentant 100% du capital social total de la société.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité des gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées unanimement.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, excepté pour les opérations et/ou transactions conclues par le gérant unique et/ou le conseil de gérance en dehors de l'autorisation donnée au gérant unique et/ou conseil de gérance par les Statuts de la société.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées conjointement par tous les associés de la société, représentant la totalité du capital social de la société. Toute résolution en relation avec le changement des statuts et particulièrement la liquidation de la société ne peut être décidée que par la totalité des associés, conjointement, ceux-ci détenant la totalité du capital social de la société.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi."

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

*Cinquième résolution*

Les associés confirment la démission des administrateurs de la Société avec effet à la date qu'en tête et décharge pleine et entière aux administrateurs ci-dessus pour l'exécution de leur mandat depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de leur démission.

*Sixième résolution*

Les associés confirment la nomination en tant que gérants avec effet immédiat pour une durée illimitée:

- (i) Mr. Dennis Bosje, company director, né le 20 novembre 1965 à Amsterdam, Pays-Bas et
- (ii) Monsieur Sinan Sar, company director, né le 5 juin 1980 à Luxembourg, les deux demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich,

*Septième résolution*

Les associés décident d'établir le siège social et l'administration centrale de la Société au 5, avenue Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, certifie par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé en date qu'en tête des présentes au Grand Duché de Luxembourg.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: I. INGOLFSSON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57601. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015731/395.

(100010032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

**UBS (Lux) Institutional Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.356.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 5 octobre 2009*

Sont réélus au Conseil d'Administration

- M. Tobias Meyer, président et membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2012, Brunngässlein 12, CH-4052 Zurich
- M. Aloyse Hemmen, membre du conseil d'administration, pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2013, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- M. Gilbert Schintgen, membre du conseil d'administration pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle de 2011, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2009.

*Pour UBS (Lux) Institutional Sicav II*  
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.  
Martin Rausch / Michaela Imwinkelried  
*Associate Director / Executive Director*

Référence de publication: 2010017984/21.

(100012256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**UBS Third Party SIF Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.641.

—  
*Résolution circulaire du 16 juillet 2009*

Mandat non renouvelé avec effet au 29 mai 2009:

- Ms Bettina Gräber, membre du conseil d'administration

Est élu au Conseil d'Administration avec effet au 31 mai 2009

- Ms Amanda O'Brien, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, jusqu'à l'assemblée générale en 2010

*Conseil d'Administration du 4 septembre 2009*

Mandat non renouvelé avec effet au 13 mars 2009

- Ms Michaela Imwinkelried, président et membre du conseil d'administration

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2009.

*Pour UBS THIRD PARTY SIF MANAGEMENT COMPANY S.A.*  
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.  
Peter Sasse / Michaela Imwinkelried  
*Associate Director / Executive Director*

Référence de publication: 2010017985/22.

(100012261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Ex Var S.C.S., Société en Commandite simple.**

**Capital social: EUR 2.509.521,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.919.

—  
- Suite à un projet de scission, daté du 1<sup>er</sup> octobre 2009, le nom de l'associé de la Société (Immobiliare Lombarda S.p.A.) est désormais comme suit:

\* Immobiliare Milano Assicurazioni S.r.l.

- De plus, à compter du 21 décembre 2009, l'associé de la Société «Fondiarria SAI S.p.A.» a transféré son siège comme suit:

Corso Galileo Galilei, 12, I-10126 Torino

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Elisa Gottardi.

Référence de publication: 2010017986/16.

(100012414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Spectral Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9647 Doncols, 98, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 105.885.

---

*Assemblée générale extraordinaire du 7 décembre 2009*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée "SPECTRAL SARL", tenue en l'étude de Maître Anja HOLTZ, de résidence à Wiltz, en date du 7 décembre 2009, enregistré à Wiltz, le 9 décembre 2009, relation: WIL/2009/993:

*Cession de parts*

Monsieur Joost SCHETS, préqualifié, cède par les présentes ses vingt (20) parts sociales de la société SPECTRAL Sàrl à Monsieur Luc Gaston G. BLENDEMAN, né à Sint-Gillis-Waas, le 7 juin 1964, demeurant à B-1750 Lennik, 57, Lombeeksestraat qui accepte la cession.

*Première résolution*

L'associé décide de transférer le siège social de la société du 100/11 Duerfstrooss à Doncols à 98 Duerfstrooss, bloc B à Doncols.

*Deuxième résolution*

L'associé unique révoque l'actuel gérant Monsieur Joost SCHETS pour occuper lui-même le poste de gérant pour une durée indéterminée.

Monsieur BLENDEMAN engage la société par sa seule signature.

Fait à Wiltz, le 6 janvier 2010.

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2010018155/25.

(100012040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**AdriaMedic S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 108.893.

---

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 janvier 2010, la démission des administrateurs LANNAGE S.A., société anonyme, VALON S.A., société anonyme, KOFFOUR S.A., société anonyme, ainsi que celle du commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été acceptées et il a été décidé de nommer en leur remplacement Mr. Charilaos Balanos, 2, Moustakli Street, Nea Erythrea, GR-14671 Athens, SAM SABBE BVBA, Eikendreef 25, B-8490 Jabbeke, avec comme représentant permanent M. Sam SABBE, Eikendreef 25, B-8490 Jabbeke, BDS Management BVBA, Ferdinand Lousbergskaaï 106, bus 9, B-9000 Gent, avec comme représentant permanent Mme Barabar De Saedeleer, Ferdinand Lousbergskaaï 106, bus 9, B-9000 Gent, et Mr. Armand Hamling, 3, rue du Nord, L-4469 Soleuvre, aux fonctions d'administrateurs et la société anonyme Bureau Comptable & Fiscal GRASER S.A., 19, Zare Ouest, L-4384 Ehlerange, RCS Luxembourg B-0115118, aux fonctions de commissaire aux comptes.

Les mandats des nouveaux administrateurs et commissaire aux comptes s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 21 JAN. 2010.

Pour AdriaMedic S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-Président / -

Référence de publication: 2010018231/25.

(100012627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 138.025.

A compter du 18 novembre 2009, l'associé unique de la société HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l., HEPP III Luxembourg Master S.à r.l. détenant 1.000.000 parts sociales a transféré son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 JAN. 2010.

*Pour: HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Catherine Day-Royemans

- / Vice-Président

Référence de publication: 2010018229/18.

(100012613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

**JB Mac Nortance Sarl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 3.485.720,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.998.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 novembre 2009, Monsieur François DORLAND, 26 rue Jean Schoetter, L-2523 Luxembourg, a été nommé aux fonctions de gérant, pour une durée illimitée. Le nombre des gérants est par conséquent porté à quatre.

Luxembourg, le 21 JAN. 2010.

*Pour JB MAC NORTANCE SARL en abrégé JBMN SARL*

Société à responsabilité limitée

EXPERTA LUXEMBOURG

Société anonyme

Fanny Marx / Catherine Day-Royemans

- / Vice-Président

Référence de publication: 2010018230/18.

(100012586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

**AFET (Poland) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.820.

Il résulte des décisions prises par les actionnaires de la Société en date du 22 décembre 2009 et en date du 12 janvier 2010 que:

1. la nomination des personnes suivantes en qualité d'administrateur de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010 est acceptée:

M. Ernst SCHAUFELBERGER, né le 15 janvier 1954 à Thalwil, Suisse et ayant pour adresse professionnelle Affolternstrasse 42, P.O. Box 6949, CH-8050 Zurich, Suisse, nomination prenant effet au 31 décembre 2008;

M. Ian CHAPPELL, né 29 janvier 1969 à Croydon, Royaume-Uni et ayant pour adresse professionnelle 7, Newgate Street, EC1A 7NX Londres, Royaume-Uni, nomination prenant effet au 13 mars 2009;

M. Mohamed Jabara Hassan Matar AL MARAR, né le 15 juin 1962 à Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis et ayant pour adresse professionnelle 125 Corniche Street, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, nomination prenant effet au 13 octobre 2009.

2. la démission des personnes suivantes de leur fonction d'administrateur de la Société est acceptée:

M. John VERPELETI, démission prenant effet au 31 décembre 2008;

M. Christian DELAIRE, démission prenant effet au 13 mars 2009;

Mme Bodour Mohamed Abdulla Mohamed Y. AL TAMIMI, démission prenant effet au 13 octobre 2009.

Le conseil d'administration de la Société est à présent composé comme suit:

- Mr Fardan Hassan Ibrahim Hassan AL FARDAN
- Mr Mohamed Jabara Hassan Matar AL MARAR
- Mr Ian CHAPPELL
- Mr Ernst SCHAUFELBERGER
- Mr Laurent LAVERGNE
- European Retail Venture S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFET (Poland) S.A.  
pp Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2010017044/33.

(100011203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

---

**Food Concepts Holding SA, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.563.307,00.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 148.428.

—  
EXTRAIT

Il résulte de résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société du 18 janvier 2010 que Monsieur Johannes Feldbausch, né le 10 octobre 1965 à Kaiserslautern (Allemagne), demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre, a été nommé en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 15 janvier 2010 et à durée indéterminée.

Concernant la gestion journalière, Monsieur Feldbausch dispose d'un pouvoir de signature conjoint avec l'administrateur-délégué de la Société, ainsi qu'avec le Président du conseil d'administration de la Société.

En outre, Monsieur Feldbausch dispose d'un pouvoir de signature obligatoire pour tout ce qui concerne l'autorisation d'établissement de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2010017987/21.

(100012458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**Bodycote Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 89.603.

—  
In the year two thousand and nine, on the twenty-first of December,  
before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

1. BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 89.602 ("BLHS"),

represented by Mr Pierre-Alexandre DEGEHET, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy shall be signed ne varietur by the proxy holders and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

2. BODYCOTE LUXEMBOURG QUENCH S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 147.531 ("BLQS"),

represented by Mr Louis-Maël COGIS, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy shall be signed ne varietur by the proxy holders and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

3. BODYCOTE LUXEMBOURG SEALED S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 147.532 ("BLSS"),

represented by Mr Thelma CARRION, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy shall be signed ne varietur by the proxy holders and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxy holders request the notary to act that:

1. BLHS, BLQS and BLSS are the shareholders of BODYCOTE LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., a company incorporated in Luxembourg, having its registered office at L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, registered with the Luxembourg trade and companies register section B, number 89.603, incorporated by deed of the notary Paul Frieders then residing in Luxembourg, on October 18, 2002, published in the Memorial C number 1708 on November 29, 2002 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by deed of the undersigned notary on July 31, 2009, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, under number 1812, dated September 18, 2009.

2. The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Decision to transfer the registered office of the Company to 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach with effect as of 24 July 2009;

2. Decision to amend the article 3 of the articles of association of the Company to reflect the transfer of the registered office of the Company; and

3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the participants, the following resolutions have been taken:

#### *First Resolution*

The shareholders resolved to transfer the registered office of the Company from L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich to L-5365 Münsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

The shareholders further resolved that the transfer of the registered office shall be effective as of 24 July 2009.

#### *Second Resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the shareholders resolved to amend article 3 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 3.** The registered office of the company is established in the municipality of Schuttrange. It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants."

There being no further business before the meeting, the meeting was adjourned.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Follows the French version**

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

#### ONT COMPARU:

1. BODYCOTE LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach et immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 89.602 («BLHS»),

représentée par Maître Pierre-Alexandre DEGEHET, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,



laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

2. BODYCOTE LUXEMBOURG QUENCH S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach et immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 147.531 («BLQS»),

représentée par Maître Louis-Maël COGIS, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

3. BODYCOTE LUXEMBOURG SEALED S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Münsbach et immatriculée auprès du Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 147.532 («BLSS»),

représentée par Maître Thelma CARRION, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des comparants et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lesquels comparants prient le notaire d'acter que:

1. BLHS, BLQS et BLSS sont les associés de la société BODYCOTE LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, enregistrée au Registre du commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 89.603,, constituée par acte du notaire Paul Frieders alors de résidence à Luxembourg, le 18 octobre 2002, publié dans le Mémorial C numéro 1708 du 29 novembre 2002 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant en date 31 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 1812, en date du 18 septembre 2009.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Décision de transférer le siège social de la Société au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach avec effet au 24 juillet 2009;
2. Décision de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de refléter le transfert de siège social de la Société; et
3. Divers.

L'ordre du jour ayant été approuvé par les associés, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Les associés ont décidé de transférer le siège social de la société du L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich au L-5365 Münsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

Les associés ont décidé de plus que ce transfert est effectif au 24 juillet 2009.

#### *Seconde résolution*

En conséquence de ce qui précède, les associés ont décidé de modifier l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 3.** Le siège social de la société est établi dans la commune de Schuttrange. Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais constate par la présente qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande de ces mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Pierre-Alexandre Degehet, Louis-Maël Cogis, Thelma Carrion, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 décembre 2009, LAC / 2009 / 56356. Reçu 75.-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 janvier 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010016360/127.

(100010632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

**MainBlue S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 150.702.

Im Jahr zweitausendneun, den 3. Dezember 2009,

vor dem unterzeichneten Notar Carlo Wersandt, mit dem Amtssitz in Luxemburg,

treten zu einer außerordentlichen Versammlung zusammen (die Versammlung), die Aktionäre der MainBlue S.C.A., SICAV-FIS (die Gesellschaft), einer Kommanditgesellschaft auf Aktien (société en commandite par actions) nach luxemburgischem Recht in der Form einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital strukturiert als spezialisierter Investmentfonds (société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé) gemäß dem Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds in seiner derzeit gültigen Fassung, noch nicht im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg eingetragen, gegründet gemäß Urkunde vom 26. Oktober 2009, aufgenommen durch Notar Carlo Wersandt, mit Amtssitz in Luxemburg.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Francis MEES, Angestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg welcher Frau Cristiana SCHMIT, Angestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg zum Schriftführer bestellt.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmenzähler Herrn Arne BOLCH, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg (der Vorsitzende, der Sekretär und der Stimmenzähler bilden das "Büro" der Versammlung).

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

(A) Gegenwärtigem Protokoll liegt eine Anwesenheitsliste beinhaltend ein Verzeichnis der Aktien und der Aktionäre bei, welche von den Aktionären, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist und gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

(B) Ebenso bleiben die ordnungsgemäß durch den Erschienenen und den instrumentierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

(C) Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Aktionäre oder deren Vertreter vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen.

(D) Die Tagesordnung der Generalversammlung enthält folgende Punkte:

*Tagesordnung*

(1) Feststellung der Beschlussfähigkeit;

(2) Beschluss zur Änderung der Satzung der Gesellschaft;

(E) In Artikel 13.1 Satz 1 der Satzung wird das Wort "Juni" durch "April" ersetzt, so dass dieser Artikel künftig wie folgt lauten wird:

"Die jährliche Hauptversammlung der Aktionäre wird, gemäß dem luxemburgischen Gesetz, in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen Ort in Luxemburg, der in dem Ladungsschreiben festgelegt wird, am ersten Freitag des Monats April um 11 Uhr (Luxemburger Zeit) eines jeden Jahres abgehalten."

(F) In Artikel 10.1 Satz 2 der Satzung wird das Wort "Tausendstel" durch "Zehntausendstel" ersetzt, so dass dieser Satz künftig wie folgt lauten wird:

"Der Nettoinventarwert pro Aktie kann auf das nächste Zehntausendstel auf- oder abgerundet werden."

(3) In Folge der Änderung unter (2), Beschluss die Übergangsbestimmungen der Satzung zu ändern, so dass diese künftig wie folgt lauten werden:

(4) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

(5) Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahr 2011 statt, insbesondere um den Jahresabschluss der Gesellschaft zu bestätigen.

Sodann trifft die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Da die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals bei der gegenwärtigen Versammlung vertreten ist, verzichtet die Versammlung auf die Frist- und Einberufungsvorschriften; die Aktionäre betrachten sich als ordnungsgemäß einberufen und bestätigen, Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, die ihnen im Voraus übermittelt wurde.

### Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

(G) In Artikel 13.1 Satz 1 der Satzung wird das Wort "Juni" durch "April" ersetzt, so dass dieser Artikel künftig in der deutschen Fassung wie folgt lauten wird:

"Die jährliche Hauptversammlung der Aktionäre wird, gemäß dem luxemburgischen Gesetz, in Luxemburg am Sitz der Gesellschaft oder an einem anderen Ort in Luxemburg, der in dem Ladungsschreiben festgelegt wird, am ersten Freitag des Monats April um 11 Uhr (Luxemburger Zeit) eines jeden Jahres abgehalten."

(H) In Artikel 10.1 Satz 2 der Satzung wird das Wort "Tausendstel" durch "Zehntausendstel" ersetzt, so dass dieser Satz künftig wie folgt lauten wird:

"Der Nettoinventarwert pro Aktie kann auf das nächste Zehntausendstel auf- oder abgerundet werden."

### Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt die Übergangsbestimmungen der Satzung wie folgt zu ändern:

(1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

(2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahr 2011 statt, insbesondere um den Jahresabschluss der Gesellschaft zu bestätigen.

### Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstigen Verbindlichkeiten, welcher Art auch immer, die der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Versammlung entstehen, werden unter Vorbehalt sämtlicher Rechte mit eintausend Euro (EUR 1.000,-) bewertet und fallen zu Lasten der Gesellschaft.

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist und kein weiterer Antrag und keine Wortmeldungen mehr vorliegen, schließt der Vorsitzende die Sitzung um 13.30 Uhr.

Der unterzeichnende Notar, welcher die englische Sprache spricht und versteht, erklärt hiermit auf Anfrage der erschienenen Partei, dass die vorliegende Ausfertigung in deutscher Sprache erstellt wurde und eine englische Fassung der deutschen Ausfertigung folgt. Auf Anfrage der erschienenen Partei hat die deutsche Fassung im Falle von Widersprüchen zwischen der englischen und deutschen Fassung Vorrang.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, haben dieselben zusammen mit dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

### **Follows the English Version:**

In the year two thousand and nine, on the third of December  
before Maître Carlo Wersandt., notary, residing in Luxembourg,

is held the extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of MainBlue S.C.A., S1CAV-FIS (the Company) a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of Luxembourg as established as investment company with variable capital- specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisée) subject to the act of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended, in the course of registration with the Luxembourg trade and companies register and incorporated pursuant to a notarial deed dated 26 October 2009 before Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg.

The Meeting is opened with Mr Francis MEES, employee, residing professionally in Luxembourg, as chairman, who appoints Mrs Cristiana SCHMIT, employee, residing professionally in Luxembourg as secretary of the Meeting.

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting Mr Arne BOLCH, lawyer, residing in Luxembourg (the chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the "Bureau".)

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

(A) The shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list and which will be signed by the shareholders and/or the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Bureau.

(B) The said list as well as the powers of attorney after having been signed ne varietur by the persons who represent the shareholders who are not present and the undersigned notary, will remain attached to these minutes.

(C) All the shares of the of the Company being present or duly represented at the Meeting, the convening notices may be waived; the Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below.

(D) The Agenda of the present meeting is the following:

19000

*Agenda*

(1) Quorum

(2) Decision to amend the articles of incorporation of the Company:

(E) In article 13.1 sentence 1 of the articles of incorporation, the word "June" is replaced by "April", which shall read as follows:

"The annual general meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Friday in April of each year at 11 a.m. (Luxembourg time)."

(F) In article 10.1 sentence 2 of the articles of incorporation, the word "thousandth" is replaced by "tenthousandth", and this sentence shall read as follows:

"The Net Asset Value per Share may be rounded to the nearest ten thousandth of a Share."

(3) As a consequence of the amendment under (2) above, decision to amend the transitory provisions, which shall read as follows:

(1) The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2010.

(2) The first annual general meeting of Shareholders shall be held in the year 2011, in particular to approve the accounts of the first financial year.

After deliberation, the Meeting passed the following resolutions:

*First resolution*

All the shares of the of the Company being present or duly represented at the Meeting, the Meeting resolves to waive the convening notices; the Shareholders consider themselves as duly convened and acknowledge being duly informed of the agenda, which has been submitted to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend the articles of incorporation of the Company as follows:

*Agenda*

(A) In article 13.1 sentence 1 of the articles of incorporation, the word "June" is replaced by "April", which shall read as follows:

"The annual general meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Friday in April of each year at 11 a.m. (Luxembourg time)."

(B) In article 10.1 sentence 2 of the articles of incorporation, the word "thousandth" is replaced by "tenthousandth", and this sentence shall read as follows:

"The Net Asset Value per Share may be rounded to the nearest ten thousandth of a Share."

*Third resolution*

The Meeting resolves to amend the transitory provisions, which shall read as follows:

(1) The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2010.

(2) The first annual general meeting of Shareholders shall be held in the year 2011, in particular to approve the accounts of the first financial year.

*Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of the present Meeting, is approximately evaluated at one thousand euros (EUR 1,000.-).

There being no further business on the agenda, the Meeting is closed by the chairman at 13.30 o'clock.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English preceded by a German version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between the German and the English versions, the German version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, names and residences, the said persons signed together with the notary the present original deed.

Signé: F. Mees, C. Schmit, A. Bolch, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 04 décembre 2009. LAC/2009/52327. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015594/161.

(100009842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

**JLD Activities S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9647 Doncols, 96, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 147.834.

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre  
par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu

Monsieur Jean-Louis DUPONT, Avocat, né à Hermalle-sous-Argenteau le 30 juillet 1965, Associé Unique  
Lequel comparant déclare:

- que la société à responsabilité limitée JLD ACTIVITIES S.à.r.l., avec siège social à L-1125 Luxembourg, Val Saint André 37, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom METZLER de résidence à Luxembourg, en date du 6 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1827 du 22 septembre 2009,

- qu'elle a un capital de douze mille quatre cents euros (12.400.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124.-EUR) chacune,

-qu'elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 147.834.

Ensuite de quoi, le comparant, agissant comme prédit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

*Résolution unique*

L'assemblée transfère le siège social de la société de Luxembourg à L-9647 Doncols (Winseler), Duerfstrooss 96.

L'assemblée modifie en conséquence l'article 2 alinéa 1 des statuts comme suit:

«**Art. 2. (alinéa 1).** Le siège social de la société est établi dans le commune de Winseler.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 10.20 heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 900.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: J-L. Dupont, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 21 décembre 2009 - WIL/2009/1037. Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

*Le Receveur ff. (signé):* Mr Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial.

Wiltz, le 8 janvier 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010016467/36.

(100010360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

**Dunedin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 130.433.

L'an deux mille neuf, le neuf décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée DUNEDIN S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 130433, constituée en date du 18 juillet 2007 aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2026 du 19 septembre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Gentiane PREAUX, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

II. Que les 3.100 (trois mille cent) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Le cas échéant, nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée nomme liquidateur:

ODESSA SECURITIES S.A., Société Anonyme, ayant son siège à Panama, Salduba Building, 53<sup>rd</sup> Street East.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

*Clôture de l'assemblée*

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont évalués approximativement à mille euros (EUR 1.000).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. LENTZ, S. BOULARD, G. PREAUX, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53935. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010017159/64.

(100011206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.



**Bailly Caste, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 95.677.

L'an deux mille neuf,

Le vingt-trois décembre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société en commandite par actions "BAILLY CASTE", ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 8 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1087 du 20 octobre 2003, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 95.677.

L'assemblée est présidée par Madame Olga MILYUTINA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandrine GASHONGA, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le bureau ayant été constitué, la Présidente expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 632.000,00 (six cent trente-deux mille euros), pour le porter de son montant actuel de EUR 174.000,00 (cent soixante-quatorze mille euros) à EUR 806.000,00 (huit cent six mille euros) par la création de 632 (six cent trente-deux) nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1.000,00 (mille euros) chacune;

2. Souscription et libération des nouvelles actions émises;

3. Modification subséquente du 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 806.000,00 (huit cent six mille euros), représenté par 805 (huit cent cinq) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1.000,00 (mille euros) chacune et par 1 (une) Action de Commandité (ci-après "l'Action Commandité"), d'une valeur de EUR 1.000,00 (mille euros)";

4. Renouvellement des mandats du Gérant et des membres du Conseil de Surveillance et validation des actes réalisés depuis l'assemblée générale du premier avril 2009.

5. Divers.

*Première résolution:*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de six cent trente-deux mille euros (EUR 632.000,00), pour le porter de son montant actuel de cent soixante-quatorze mille euros (EUR 174.000,00) à huit cent six mille euros (EUR 806.000,00), par la création et l'émission de six cent trente-deux (632) nouvelles actions ordinaires, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

*Deuxième résolution:*

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de capital ci-avant décidée, l'actionnaire Monsieur Alain BAILLY, administrateur de société, demeurant à B-4000 Liège, avenue Rogier 12.

Les autres actionnaires ont renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

Est ensuite intervenu Monsieur Alain BAILLY, prénommé,

ici représenté par Madame Olga MILYUTINA, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privée datée du 18 décembre 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,



lequel intervenant, représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire les six cent trente-deux (632) actions ordinaires nouvellement émises d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,00).

L'augmentation de capital est entièrement libérée par conversion en capital d'un emprunt obligataire non convertible d'actionnaire, à concurrence de six cent trente-deux mille euros (EUR 632.000,00).

La réalité de cet apport a été prouvée au notaire instrumentaire par la production d'un rapport de vérification daté du 23 décembre 2009, dressé par un réviseur indépendant, à savoir "TEAMAUDIT S.A.", ayant son siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 139.852, et dont les conclusions sont les suivantes:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre des actions nouvelles à émettre en contrepartie."

Ce rapport de vérification, paraphé "ne varietur", restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Ces documents, après avoir été paraphés "ne varietur", resteront annexés au présent acte, avec lequel ils seront enregistrés.

*Troisième résolution:*

Comme conséquence de ce qui précède, les actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à EUR 806.000,00 (huit cent six mille euros), représenté par 805 (huit cent cinq) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 1.000,00 (mille euros) chacune et par 1 (une) Action de Commandité (ci-après "l'Action Commandité"), d'une valeur de EUR 1.000,00 (mille euros)."

*Quatrième résolution:*

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats du Gérant, à savoir Monsieur Alain BAILLY, prénommé, et des membres du Conseil de Surveillance, à savoir:

- "FIN-CONTRÔLE S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll,
  - Madame Isabelle SCHUL, prénommée,
  - Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,
- et d'approuver et ratifier tous actes et documents signés par eux dans l'exercice de leurs fonctions de Gérant et de membres du Conseil de Surveillance depuis l'Assemblée Générale du premier avril 2009.

Les mandats du Gérant et des membres du Conseil de Surveillance expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de l'an deux mille quinze.

*Frais:*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de deux mille sept cents euros (EUR 2.700,00).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Milyutina, S. Gashonga, I. Schul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009 / 57190. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016372/98.

(100010460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

**Tioniqua Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 30.130.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU

La société ARGYLE GROUP CORP. TORRE ADR, établie et ayant son siège social à 8th Floor, Calle Samuel Lewis y Calle 58, Panama, République du Panama,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme holding TIONIQUA FINANCE S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 30.130,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 09 mars 1989, publié au Mémorial C numéro 196 du 17 juillet 1989,

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 mai 1994, publié au Mémorial C numéro 389 du 11 octobre 1994.

Le capital social a été converti en euros aux termes d'une assemblée tenue sous seing privé, en date du 12 octobre 2000, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 829 du 1<sup>er</sup> octobre 2001.

Que le capital social est fixé à DEUX CENT VINGT-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 222.500,-), représenté par HUIT MILLE NEUF CENTS (8.900) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 décembre 2009, Relation: EAC/2009/16346. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010016400/44.

(100010943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

---

**Kubrat, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.807.

L'Associé unique de Kubrat est nommé Mavin Property Fund, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010017619/10.

(100012038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2010.

---

**ING PFCEE Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.562.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018677/10.

(100012554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Postline S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 104.863.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand nine, on the eighth day of December,  
Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Ms. Fiona Finnegan, residing in Luxembourg

"the proxy"

acting as a special proxy of Weblin Management NV, with organization number 86626 and registered address at Emancipatie Boulevard 31, P.O. Box 6052, Curacao, Netherlands Antilles

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

I.- That the société anonyme "Postline SA", having its head office at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, section B number 104863, has been incorporated by deed enacted on the 8<sup>th</sup> December 2004, published in the Memorial C number 217 of the 10<sup>th</sup> of March 2005 that their Articles of Incorporation have been amended;

II.- That the subscribed share capital of the société anonyme " Postline SA" amounts currently to thirty one thousand Euros (31 000 EUR), represented by one thousand (1.000) shares having a par value of thirty one Euros (EUR 31) each.

III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standings of "Postline SA".

IV.- That the mandator acquired 1000 shares of the predesignated company and that as the shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.

V.- That the mandator takes over, as liquidator, the wiping out of the known or unknown liabilities and commitments of the company, which must be terminated before any appropriation whatsoever of the assets to its own person as sole shareholder.

VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.

VII.- That the mandator fully discharges the board of directors, statutory auditor and managers for their mandate up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

**Follows the translation in french of the foregoing deed, Being understood that in case of discrepancy, the English text will prevail.**

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.**

L'an deux mille neuf, le huit décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Ms. Fiona Finnegan, residing in Luxembourg

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Weblin Management NV, enregistrée sous le numéro 86626 avec le siège social situé au 31 Emancipatie Boulevard, P.O. Box 6052, Curacao, Netherlands Antilles

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "Postline SA", ayant son siège social à 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 104863, a été constituée suivant acte reçu le 8 décembre 2004, publié au Mémorial C numéro 217 du 10 mars 2005.

II.- Que le capital social de la société anonyme "Postline SA", prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille Euros (EUR 31 000), représentés par mille (1 000) actions de trente et un Euros (EUR 31) chacune.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Postline SA".

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, commissaire de surveillance et directeurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. FINNEGAN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 décembre 2009. Relation: LAC/2009/53610. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 DEC. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010016452/81.

(100010858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

**ING PFCEE Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.560.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018678/10.

(100012734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

**International Artsana S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 9.299.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 août 1991, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 59 du 21 février 1992.

- Modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg en date du 12 décembre 2002, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 107 du 4 février 2003.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 16 décembre 2009, que Monsieur Michele CATELLI a démissionné de son poste d'administrateur et que Monsieur Claude FABER, licencié en sciences économiques, demeurant à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Michele CATELLI.

Monsieur Claude FABER terminera le mandat de son prédécesseur, c'est-à-dire jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

19008

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Pour la société *INTERNATIONAL ARTSANA S.A.*

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010017010/23.

(100011090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

---

**CORPUS SIREO Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 111.358.

—  
RECTIFICATIF

*Auszug*

Im Mémorial C - N° 1745 vom 10. September 2009, Seite 83755, wurde irrtümlich veröffentlicht, aus den Beschlüssen der alleinigen Gesellschafterin der Gesellschaft, der CORPUS SIREO Asset Management GmbH, einer Gesellschaft deutschen Rechts mit Sitz in D-63150 Heusenstamm, Jahnstraße 64, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Offenbach unter HRB 41059 (die "Alleinige Gesellschafterin") gehe hervor, dass Herr Lars von Lackum, Rolandstraße, 81, D-50677, Köln, Deutschland, CFO der CORPUS SIREO Holding GmbH, mit Wirkung zum 22. April 2009 für eine unbestimmte Dauer als Rechnungskommissar ernannt worden sei.

Dies ist nicht der Fall. Herr von Lackum wurde nicht zum Rechnungskommissar ernannt. Die Gesellschaft hat derzeit im Einklang mit den anwendbaren gesetzlichen und statuarischen Regelungen keinen Rechnungskommissar.

Dieser Auszug berichtigt und ersetzt den Auszug, der im Mémorial C - N°1745 vom 10. September 2009, Seite 83755, veröffentlicht und am 17. August 2009 unter der Nummer L090129169 beim Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg hinterlegt wurde. Ein Änderungsdokument wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 22. Januar 2010.

*Für die Gesellschaft*

Unterschrift

*Ein Bevollmächtigter*

Référence de publication: 2010018358/27.

(100012758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**Endstone Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 99.061.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une cession d'action signée en date du 20 janvier 2010 que Messieurs Patrick MOINET (62 parts sociales) et Bruno BEERNAERTS (63 parts sociales) ont cédé l'entièreté de leurs parts sociales détenues dans la société ENDS-TONE FINANCE Sàrl à la société LFS ASSET MANAGEMENT AG, ayant son siège social à Matthofstrand 8, CH-6005 Luzern (Suisse), société de droit suisse, enregistrée au Registre de Commerce Suisse sous le numéro CH-100.3.027.200-0/.

Par conséquent, l'actionnaire unique de la société est à ce jour:

- LFS ASSET MANAGEMENT AG: 125 Parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010017025/19.

(100011594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2010.

---